



DOCUMENTS OFFICE
FILE COPY
NO TO BE TAKEN OUT



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/INF/81
12 février 1975

FRANCAIS
Original : FRANCAIS/
ANGLAIS

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Douzième session

Troisième réunion de la Conférence des ministres

Nairobi, 24-28 février 1975

ELECTIONS

Election des membres du Comité exécutif

1. Conformément à la résolution 188(IX) sur l'appareil institutionnel de la Commission et à la décision de porter de 12 à 16 le nombre de membres du Comité exécutif, que la Conférence des ministres a prise à sa première réunion, la Conférence doit élire, à la présente réunion, les seize Etats membres qui siégeront au Comité exécutif pendant la période allant de février 1975 à février 1977.

2. Sous la réserve qu'aucun pays n'ait plus d'un représentant au sein du Comité, le Comité exécutif sera composé comme suit :

a) Les quatre membres du bureau de la troisième réunion de la Conférence des ministres;

b) Huit représentants des quatre sous-région (deux par sous-région);

c) Deux membres africains du Conseil économique et social, l'un représentant les pays anglophones, l'autre les pays francophones; et

d) Deux membres africains du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, l'un représentant les pays anglophones, l'autre les pays francophones.

3. Jusqu'à présent, les Etats membres suivants, classés par sous-région, n'ont pas encore siégé au Comité depuis sa création en 1969 :

<u>Afrique du Centre</u>	<u>Afrique de l'Est</u>	<u>Afrique du Nord</u>	<u>Afrique de l'Ouest</u>
Guinée équatoriale	Lesotho	République arabe libyenne	Côte d'Ivoire
	Malawi		Dahomey
	Maurice		Gambie
	Rwanda		Guinée
	Zambie		Guinée-Bissau
			Haute-Volta
			Libéria
			Mauritanie

4. Pendant les trois dernières périodes biennales 1969-1971, 1971-1973 et 1973-1975, les Etats membres suivants ont siégé au Comité :

Afrique du Centre

Burundi .	-	-	1973-1975
Cameroun	-	1971-1973	1973-1975
République centrafricaine	-	1971-1973	-
Tchad	1969-1971	1971-1973	-
Congo	1969-1971	-	-
Gabon	-	-	1973-1975
Zaïre	1969-1971	1971-1973	-

Afrique de l'Est

Botswana	1969-1971	-	-
Ethiopie	-	1971-1973	1973-1975
Kenya	1969-1971	-	-
Madagascar	-	1971-1973	-
Somalie	-	1971-1973	-
Souaziland	-	-	1973-1975
Rép. Unie de Tanzanie	1969-1971	-	1973-1975
Ouganda	-	1971-1973	1973-1975

Afrique du Nord

Algérie	1969-1971	1971-1973	1973-1975
Egypte	-	1971-1973	1973-1975
Maroc	1969-1971	1971-1973	1973-1975
Soudan	1969-1971	-	1973-1975
Tunisie	-	1971-1973	-

Afrique de l'Ouest

Ghana	1970-1971	1971-1973	1973-1975
Mali	-	-	1973-1975
Niger	-	1971-1973	-
Nigéria	1969-1971	1971-1973	1973-1975
Sénégal	1969-1971	1971-1973	1973-1975
Sierra Leone	1969-1970	-	-
Togo	-	-	1973-1975

5. Ci-après, sont énumérés par sous-région, les pays africains qui, en 1975, sont membres du Conseil économique et social ou du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, avec la mention de l'année à la fin de laquelle leur mandat expirera.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Afrique du Centre

Congo	1976
Gabon	<u>1977</u>
Zaïre	<u>1977</u>

Afrique de l'Est

Ethiopie	<u>1977</u>
Kenya	<u>1977</u>
Ouganda	1975
Zambie	1976

Afrique du Nord

Algérie	1975
Egypte	1976

Afrique de l'Ouest

Guinée	1975
Côte d'Ivoire	1976
Libéria	1976
Mali	1975
Sénégal	1975

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD

Afrique du Centre

République centrafricaine	1976
Tchad	1976

Afrique de l'Est

Lesotho	1976
Malawi	<u>1977</u>
Somalie	<u>1976</u>

Afrique du Nord

Maroc	1975
Soudan	1975

Afrique de l'Ouest

Dahomey	<u>1977</u>
Ghana	<u>1976</u>
Niger	<u>1977</u>
Togo	<u>1975</u>

6. Pour le choix des quatre Etats membres qui siégeront au Comité exécutif jusqu'en février 1977, en tant que membres pendant la même période, du Conseil économique et social ou du Conseil d'administration du PNUD, il faudra prendre en considération les pays dont le mandat au sein de ces deux organes expire en 1977, ce sont :

a) L'Ethiopie, le Gabon, le Kenya et le Zaïre, dans le cas du Conseil économique et social; et

b) Le Dahomey, le Malawi et le Niger, dans le cas du Conseil d'administration du PNUD.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..